

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

6 conseillers sont présents
Début de séance à 19 h
Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu du 23 août à l'unanimité.

ACCORD DU CM pour rajouter 8 DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES

1 –Travaux du monastère :

. Coupe des tilleuls devant le Monastère dont les racines gênent les murs. Ils s'engagent à en replanter 1 ou 2

6 voix pour avec les regrets de tous

. Autorisation de voirie pour rampe d'accès : Le monastère prend en charge les travaux qui sont sur le terrain communal avec une convention municipale à durée déterminée : 10 ans, renouvelable

5 voix pour, 1 abstention (Mme Nadine Monge)

2 - Augmentation des heures de secrétariat

Il y a davantage de travail dû aux travaux faits et à venir : nécessité d'augmenter les heures de manière raisonnable et temporaire pour un travail serein et de qualité.

3 heures supplémentaires sur 3 mois à faire valider par Mme la perceptrice

6 voix pour

3 – Eglise-temple de Ste-Croix :

. Plus value chéneaux en cuivre suite à la demande du Monastère et de Mr LECLERCQ : cette plus value sera à la charge du monastère car nous n'avons pas les moyens d'assumer le choix qu'ils ont fait seuls. La différence entre le zinc et le cuivre s'élève à 5 500 €.

. Validation et choix des entreprises suite à l'appel d'offres et suivant les critères officiels définis par Mr AMETTE

Lot n°1 : maçonnerie et restauration : **Ent. REBOULET** avec les options

6 voix POUR

Lot n°2 : charpente/couverture/zinguerie : **Ent. REBOULET** avec les options

6 voix POUR

Lot n°3 : restauration décors peints : **Jouve Malfatto** avec les options

4 voix POUR (Mmes C PONCET, J BROCAUD, M. COLAO et T. ACHARD)

Logis Home avec les options

2 voix POUR (Mme N MONGE et Mr S ARCHINARD)

Lot n°4 : restauration vitrail : **Atelier Thomas Vitraux** avec les options

6 voix POUR

Lot n°5 : électricité : **Ferret** avec option

5 voix pour, 1 abstention (Mme Josiane Brocaud)

Lot n°6 : menuiserie-bois-serrurerie : **Crestoise de menuiserie** avec les options

6 voix POUR

Lot n°7 : peinture : **Moses** avec les options

6 voix POUR

Point sur le financement : 290 000 € de financement total
166 400 € déjà donné par le Département sur le devis de 208 000 €
57 400 € attendus en plus vu que le devis est majoré de 82 000 €
31 600 € trouvés par l'association les amis de l'église-temple
4 500 € du département pour les études
40 000 € environ restant à trouver

4- Délibération pour nomination des voies : adressage postal

Après discussions, la maison de Palaire n'a pas été prise en compte dans l'adressage postal. Pour rappel, l'adressage ne sert pas qu'à la distribution du courrier mais aussi et surtout à l'organisation des secours. La liste est acceptée avec rajout du « chemin de Palaire ».

Les panneaux seront écrits en beige sur fond bordeaux et l'employé municipal se chargera de les installer ainsi que les numéros des maisons. Prévoir des stickers pour les boîtes aux lettres.

6 VOIX POUR

5 - Délibération pour TAXE D'AMENAGEMENT au 1^{er} janvier 2018

La taxe instituée de plein droit par l'état est de 1%. Nous la décidons de plein gré.

6 VOIX POUR

6 - Délibération pour vœu contrats aidés

Une lettre écrite par le délégué régional est parvenue dans les mairies.

Bien que Mr Thomas Achard ne souhaite pas politiser ses choix, tout le monde valide ce vœu. Voir pièce jointe.

6 VOIX POUR

7 - Délibération pour eau et assainissement CLECT (C.C.D.)

Une convention avec la CCD permet à celle-ci de se rembourser les frais engagés sur chacune des communes.

Maintenant, les frais seront directement déduits de la Fiscalité Professionnelle Unique.

6 VOIX POUR

8 - Délibération pour convention service mutualisé (C.C.D.) (idem)

6 VOIX POUR

9 - Délibération pour devis Entreprise 26 pour trottoirs

Sur les 2 000 € de frais, le Département de la Drôme prend 500 € à sa charge ce qui nous permet de payer les 1 500 € restants

6 VOIX POUR

10 - Délibération pour voyage scolaire

Le coût du voyage est de 300 € / enfant. 6 enfants de Ste-Croix sont concernés.

Habituellement la commune donne 70 € / enfant / an. Exceptionnellement, nous donnerons 80 € cette année

6 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

- Pour l'accessibilité des toilettes de l'école, il a été prévu avec un architecte d'utiliser l'espace « bûcher » pour réaliser une mise en conformité E.R.P. Le problème est que cette espace, bien qu'appartenant à la commune, donne sur le mur de la cave Achard qui refuse toute construction contre ce mur. Sans une solution rapide, l'école, ne comportant pas d'accès handicapés, est vouée à fermer..... Il n'y a pas vraiment d'autres solutions sauf supprimer le bureau du maître, supprimer le préau etc... Pour rester raisonnable et concrets, nous demandons aux propriétaires de ce mur de réfléchir et trouver une solution en présence de l'architecte. (si l'école est condamnée à brève échéance, l'espace libéré serait inutilisable).
- Surveillance de la qualité de l'air dans les écoles : analyse obligatoire à faire avant le 1^{er} janvier 2018.
- Mise aux normes prévention incendie RDDECI. Les pompiers doivent contrôler les bornes incendie. Cette inspection est reportée vu la sécheresse actuelle.
- Four à pain : la question se repose pour installer ce four dans le jardin de l'école et pour en donner la responsabilité aux parents. La réponse est identique : pas assez d'énergie disponible pour gérer ce projet. Pourquoi pas un four itinérant construit sur roulettes ?
- Pour sécuriser l'aire de jeux du village, une demande a été faite par des parents de prévoir un portillon qui séparerait les enfants du parking.
- Goudronnage de la route qui traverse le village : ce travail est satisfaisant à part quelques raccords à faire et la graisse sur une façade ; goudronnage de l'accès garage en compensation !
- Isabelle demande une indemnité ? Sujet reporté après discussion avec l'intéressée.
- Demande de faire les soirées jeux dans la salle coin repas des enfants. La réponse est identique : sans portage d'une association, la location à l'année est impossible (voir délibération n° 2016 / 45 du 14 octobre 2016 validant le règlement intérieur de la salle communale).

Séance levée à 23 h.